Offensive diplomatique du Mali : Le PM Maïga clôt sa visite au japon et entame une autre au Turkménistan

MALI

1820

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 06 AOUT 2025

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le pool des avocats engagés dans la défense des libertés fondamentales a publié ce mardi un troisième communiqué de presse relatif à l'évolution des procédures judiciaires visant à obtenir l'annulation de la dissolution des partis politiques au Mali, ainsi qu'aux poursuites engagées contre deux membres du Conseil National de Transition (CNT). Ce communiqué, signé par Me Mountaga C. TALL, fait le point sur les différentes démarches entreprises devant les juridictions nationales.

Suspension des partis au Mali

Me Tall sonne l'alarme et mobilise les tribunaux





Cyberdiffamation : Trois journalistes et un activiste condamnés, un relaxé



Mali : Libération des chauffeurs marocains enlevés par Daech


Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU
TERRORISME
AU MALI

Sommaire «







Une /

Suspension des partis au Mali : Me Tall sonne l'alarme et mobilise les tribunaux **P.4**

Brèves /

Gao : Fin des discussions sur la paix **P.9**
Affaire de fausses plaques : Un coup de tonnerre dans le monde de la Douane **P.9**
Révocation du Pr. Alkadri à la tête de la CNDH : Retour sur une affaire de cumul de fonctions **P.10**
Opération coup de poing réussie à Yanfolila : 28 personnes arrêtées pour extraction d'or illégale **P.10**

Actualité /

Mali : Libération des chauffeurs marocains enlevés par Daech **P.12**
Cyberdiffamation : Trois journalistes et un activiste condamnés, un relaxé **P.14**
Lutte contre la traite des personnes : L'engagement ferme du gouvernement malien **P.16**
Entreprise UMALI : 12 véhicules remis aux autorités de la transition **P.17**

Politique /

ÉCONOMIE : Le Président de la Transition réaffirme son engagement en faveur de la Vision "Mali Kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063 ma" **P.20**
Offensive diplomatique du Mali : Le PM Maïga clôt sa visite au japon et entame une autre au Turkménistan **P.22**

Culture & société /

USA : Un homme condamné pour bigamie **P.25**

International /

Burkina Faso : Avancées significatives dans la reconquête du territoire contrôlé par des terroristes **P.27**
Crise de liquidité en Guinée : Une économie à l'épreuve d'une pénurie de billets **P.28**

Sport /

BURKINA FASO : Le Stade du 4-Août accueille des stars africaines du football sous la présidence du Capitaine Traoré **P.30**

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Suspension des partis au Mali Me Tall sonne l'alarme et mobilise les tribunaux

Le pool des avocats engagés dans la défense des libertés fondamentales a publié ce mardi un troisième communiqué de presse relatif à l'évolution des procédures judiciaires visant à obtenir l'annulation de la dissolution des partis politiques au Mali, ainsi qu'aux poursuites engagées contre deux membres du Conseil National de Transition (CNT). Ce communiqué, signé par Me Mountaga C. TALL, fait le point sur les différentes démarches entreprises devant les juridictions nationales.

Lundi 4 août, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de la Commune I du District de Bamako a tenu une audience de fond sur la plainte déposée pour annuler les textes ayant officialisé la dissolution des partis politiques. Selon les avocats, ces textes constituent une violation manifeste de la Constitution du 22 juillet 2023, notamment en ce qu'ils portent atteinte à la liberté d'association, à la liberté d'expression et au droit de participation à la vie politique.



Les plaidoiries ont mis en avant la contradiction flagrante entre les décisions prises par les autorités de transition et les normes constitutionnelles, les traités internationaux ratifiés par le Mali, et la jurisprudence malienne. Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 25 août 2025.

Par ailleurs, le TGI de la Commune VI doit examiner une autre procédure similaire le 26 août prochain. En revanche, les TGI des Communes III, IV et V ayant déclaré leur incompétence, ces décisions ont été portées devant la Cour d'Appel de Bamako, ouvrant un nouveau front juridique.

La Section administrative de la Cour suprême a été saisie dans le cadre de cette bataille judiciaire. Le communiqué précise que la requête a été transmise à l'État malien, conformément à la procédure, afin que le gouvernement produise un mémoire en défense, toujours attendu à ce jour.

Cette étape sera déterminante, car elle mobilise la plus haute juridiction administrative du pays dans une affaire qui touche au cœur de la vie démocratique nationale.

Le pool d'avocats s'est également tourné vers le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité, en déposant une plainte contre Biton Mamari Coulibaly et Moulaye Keïta, deux membres du Conseil National de Transition.

Mais contrairement à d'autres procédures ayant visé des personnalités politiques, comme celle contre l'ancien Premier ministre Moussa Mara, cette plainte semble stagner. Les avocats dénoncent une inertie inexplicable et inacceptable, qu'ils qualifient de décision politique déguisée, et qui met à mal le principe d'égalité devant la justice.

Dans un ton ferme, le communiqué annonce que d'autres voies judiciaires seront explorées afin de contraindre les personnes visées à répondre devant la justice.

Me Mountaga C. Tall, au nom du pool d'avocats, réaffirme sa foi en la justice malienne, malgré les lenteurs et obstacles constatés. Il rappelle que cette même justice a, par le passé, été un acteur clé de l'instauration de l'État de droit dans le pays, et appelle à ne pas trahir cet héritage.

Dans un contexte de régression démocratique marqué par la dissolution des partis, les poursuites sélectives et les atteintes aux libertés publiques, ce combat judiciaire prend une dimension symbolique et politique majeure, dans un Mali en pleine tourmente institutionnelle.

Moctar Sow


Image d'illustration générée par IA

Aminata Touré



J'ai appris avec consternation l'emprisonnement de mon ami Moussa Mara ancien Premier Ministre du Mali et membre du Conseil d'Administration du Club de Madrid.
Moussa Mara, homme de paix et de dialogue est résolument engagé pour l'unité nationale et l'avancement du Peuple malien. Je prie ardemment pour sa libération rapide.

Arouna le sage 24



Tout ce que ces soutiens aveugle veulent c'est de faire taire à Mara
Il a des administrateurs sur sa page Moi même j'ai plusieurs administrateur qui peut continuer le combat sans moi



Ibrahim Togola ·



Young BG est le rappeur malien actuel qui, après avoir balancé un son, on prend une semaine à décortiquer pour mieux comprendre. C'est fort !

Studio Du Mali Tv



Affaire Choguel Maïga : L'ancien Premier ministre prend les devants face à la justice !
Accusé de malversations financières à hauteur de 2 milliards FCFA, Choguel Kokalla Maïga, ex-PM de la Transition, est dans la tourmente. Rapport du Vérificateur général, gestion trouble de l'Agefau, fonds sociaux détournés : les révélations s'accumulent.
Convoqué par la justice, il risque un mandat de dépôt.
Mais avant que les juges ne tranchent, Choguel a pris la parole dans une vidéo largement diffusée, se posant en victime d'un règlement de comptes et appelant l'opinion publique à témoin.
Dans un discours mêlant gravité, menace voilée et récits de ses épreuves politiques, il anticipe une possible inculpation et affirme n'avoir peur d'aucun procès.
Le point complet sur cette affaire explosive à lire sur Bamada.net
Lien de l'article complet dans le 1er commentaire.
#Mali #Choguel #Justice #Transition #Politique #BamadaNet







Moussa Sayon Camara



#Infos #Mali: le projet de la Charte nationale pour la Paix et la réconciliation nationale est inscrit à l'ordre du jour d'une plénière du CNT annoncée pour jeudi 7 août 2025

Daouda Bakary Kone



Nous vous rappelons une fois de plus que: UEMOA et UMOA : ne sont pas les mêmes choses. Ce sont deux structures différentes ...
Croissance Afrique
Nous vous rappelons une fois de plus que: UEMOA et UMOA : ne sont pas les mêmes choses. Ce sont deux structures différentes ...

Drissa Meminta



Le Rwanda a signé un accord pour accueillir jusqu'à 250 personnes expulsées des États-Unis, dans le cadre du programme de déportation vers des pays tiers mis en place par l'administration Trump.

Groupe de KayesInfos



Anne Torodo Anne Torodo · 1 h ·
C'est avec une grande tristesse que je vous annonçons le décès de la 2e épouse de feu président Modibo Keïta, Fanta Diallo aujourd'hui à la clinique pasteur, notre chere grande mère. Il nous manquera beaucoup. Nous vous invitons à vous joindre à nous dans la prière et les benedictions pour lui rendre hommage lors de la cérémonie qui se tiendra dans les heures à venir . Vos pensées et votre présence nous seront d'un grand réconfort."



KD A.E.S INFO



Le Premier ministre, Abdoulaye MAIGA est arrivé tôt ce mardi à 01 heure du matin, à Awaza au Turkménistan , en Russie .

Michael W. Chauya ·



L'avocat le plus riche d'Afrique, Aliko Dangote, commence à sortir tranquillement, donne l'empire à ses filles
Dans ce qu'on appelle le début d'une transition héritage, Aliko Dangote, le plus riche avocat et magnat des affaires d'Afrique, prend peu à peu du recul du leadership de son vaste empire et donne les rênes à ses trois filles. Selon Bloomberg, la fortune de Dangote est désormais estimée à 28,5 milliards de dollars au 28 juillet 2025.
Développements majeurs :
En juin, le milliardaire de 68 ans a démissionné de son poste de président de la raffinerie de sucre Dangote. Vendredi dernier, il a officiellement démissionné de Dangote Cement, la vache à lait de son empire commercial.
Qui prend le relais ?
Mariya Dangote (aînée) : Remplace son père au ciment Dangote
Ancien directeur chez Dangote Sugar and Dangote Investments Ltd (DIL) depuis 2016. Titulaire d'un deuxième diplôme en affaires de l'université de Coventry, Royaume-Uni
Halima Dangote (deuxième fille) : Nommée directrice au ciment Dangote depuis 2022, suite au décès de son oncle Sani Dangote. Anciens rôles de direction chez Dangote Flour Mills et Dangote Investments Limited
Fatima Dangote (troisième fille) : Directeur exécutif du commerce chez Dangote Investments Ltd. A également occupé des rôles stratégiques dans plusieurs filiales du Groupe Dangote
Aliko Dangote affirme : « Mes trois filles - Mariya, Halima et Fatima - occupent des rôles majeurs dans mes entreprises. Je vous assure qu'ils jouent un rôle significatif dans la création du succès que nous voyons dans notre entreprise.



Ibrahima Maiga



À l'heure qu'il est, je participe à toutes leurs réunions. Les enfants perdus de la République cherchent de nouveaux moutons de sacrifice, mais le sac du peuple ne se remplit jamais.

Cheick Ahmed Tidiane Diarra



Plusieurs responsables de l'ONT plombés par la Douane !
Une affaire de fausses plaques, découverte par le dispositif anti-fraude de la Douane, vient d'éclabousser plusieurs cadres de l'Office National des Transports (ONT). Tous sont passés par le Pôle économique avant d'être inculpés et placés sous mandat de dépôt. Le plus surprenant dans cette affaire ? Leur propre direction aurait pu éviter la détention en se portant garante... mais ne l'a pas fait.

À l'origine du scandale : un transporteur pris avec plus d'une vingtaine de camions circulant dans la sous-région avec de fausses plaques. Résultat : un réseau frauduleux mis à nu, des pertes douanières révélées, et un ONT en pleine tourmente.
Bamako bamada



▪ Daouda Bakary Kone



Au Mali, les autorités lancent une campagne vigoureuse contre l'exploitation illégale de l'or dans la localité de Yanfolila

▪ Siriman Diakite



A la une de Le Chalenger
Maire, député, ministre puis premier ministre cet Homme au parcours hors du commun est loin d'avoir fini d'écrire son histoire.

▪ Mahamadou Konaté dit Amine



« Partout où l'innocence n'est pas en sûreté, rien n'y peut être ; partout
où les lois sont violées impuné
ment, il n'y a plus de liberté. »

▪ Bacary Camara



Historique
Dr Mamadou Fanta Simaga, seul "député-maire", dans l'histoire démocratique de notre pays.
De 1992 ,année de notre première élection pluraliste marquée par le sacre du président Alpha Oumar Konaré, notre pays n'a connu tout au long de notre processus électoral qu'un seul et unique «député-maire » en la personne de l'éminent professeur de médecine Dr Mamadou Fanta Simaga, natif et Ségou et issu de l'une des familles les plus célèbres de la région. Il a été élu sur la liste du CNID-FYT qui avait remporté haut les mains les sept députés de la circonscription électorale de Segou. Cette période a été incontestablement marquée par l'apogée du soleil levant
Le Dr Simaga est aussi un chercheur émérite, spécialiste de l'histoire de Segou, il est l'auteur de l'ouvrage "Les Chants du Kandjo", l'un des meilleurs livres publié sur Segou et ses balanzans.
Dr Simaga est le promoteur de l'hôtel les "colibris" en CVI
B.CAMARA, Phénix..



▪ Les maliens unis pour le Mali



Bamako Bamada • 19 min •
Dissolution des partis politiques : "Aucun séisme", selon le Premier ministre Abdoulaye Maïga
Invité de l'émission Mali Kura Tassira, le Premier ministre, Gal Abdoulaye Maïga, est revenu sur les grandes décisions de la Transition. Concernant la dissolution des partis politiques, il affirme : « On n'a pas senti de séisme », tout en rassurant que le multipartisme est garanti par la Constitution. Il annonce également une nouvelle charte des partis politiques fondée sur les recommandations nationales. Côté sécurité, il se veut ferme : « La situation est en nette amélioration, même si elle reste un défi ».
Le Mali est-il en train de refonder son système politique ou d'étouffer le débat démocratique ?
Lisez notre édito complet et exclusif sur Bamada.net.
Le lien de l'article est dans le 1er commentaire
#Mali #Politique #Transition #AbdoulayeMaïga #DissolutionPartis #BamadaNet #Sécurité #MaliKura #Refondation



Gao : Fin des discussions sur la paix



Le Ministre de la Réconciliation, Général Ismaël Wagué, a récemment effectué un déplacement à Gao, accompagné d'une équipe, afin de finaliser une rencontre d'une importance capitale. Cette réunion avait pour objectif de réunir des chefs locaux influents ainsi que des figures respectées au sein de la communauté. Le Ministre Wagué a vivement soutenu cette initiative visant à renforcer l'engagement de ces personnalités dans la promotion de la paix et de bonnes relations entre les individus au Mali.

Aux côtés du Gouverneur de Gao, le Général Moussa Traoré, la cérémonie a souligné l'importance des échanges entre les différentes communautés et de l'utilisation des savoirs ancestraux pour résoudre les problèmes rencontrés. À l'issue des discussions, des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la sécurité, de promouvoir la paix, de sensibiliser les habitants et de contribuer à la réparation des dommages subis.

En signe de reconnaissance pour son engagement, le Ministre Wagué a été nommé Citoyen d'Honneur de Gao par le Maire, une distinction honorifique très appréciée.

Lors de son discours de clôture, le Général Wagué a exprimé sa profonde gratitude envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour le pays, et a salué le travail incessant des chefs traditionnels. Il a promis que son ministère continuerait de déployer tous les efforts nécessaires pour instaurer une paix durable et favoriser une cohabitation harmonieuse pour tous au Mali.

Fatou Sissoko

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Affaire de fausses plaques : Un coup de tonnerre dans le monde de la Douane



Une récente découverte par le dispositif anti-fraude de la Douane a mis en lumière une affaire d'une ampleur inattendue impliquant des fausses plaques d'immatriculation. Cette affaire, qui secoue les cercles de la Douane depuis plusieurs semaines, semble être le résultat d'une vaste opération de contrefaçon qui a pris des proportions inquiétantes.

Selon des sources concordantes, plusieurs responsables de l'Office National des Transports (ONT) ont été impliqués dans cette affaire. Bien que le nombre exact de personnes concernées reste flou, il est confirmé qu'elles ont toutes été déférées devant le Pôle économique et placées en détention préventive. Des informations internes révèlent que ces cadres auraient pu bénéficier d'un simple contrôle judiciaire si la direction de l'ONT avait garanti leur libération. Cependant, il semble que le directeur de l'ONT ait préféré ne pas intervenir en faveur de ses employés, laissant ainsi la justice suivre son cours.

Les enquêteurs de la direction anti-fraude des douanes, dirigés par le duo Amadou Sanogo et Raphaël Mounkoro, ont mis au jour un vaste réseau de contrefaçon de plaques d'immatriculation. Ce réseau impliquait un transporteur utilisant plus d'une vingtaine de gros-porteurs circulant dans le réseau routier de la sous-région avec de fausses immatriculations. Cette révélation soulève des questions sur l'intégrité du cordon douanier et suggère l'existence possible d'un réseau clandestin opérant au sein même de l'ONT, au détriment des droits de douane et des recettes de l'État.

Cette affaire des fausses plaques a mis en lumière les lacunes dans les contrôles internes de l'ONT et soulève des préoccupations quant à la sécurité et à l'efficacité des processus de délivrance des plaques d'immatriculation. Les autorités compétentes ont promis de mener une enquête approfondie pour identifier les responsables et garantir que de telles pratiques frauduleuses ne se reproduisent plus à l'avenir.

En attendant, cette affaire retentissante secoue le monde de la Douane et met en lumière l'importance cruciale de la vigilance et de la transparence dans la lutte contre la fraude et la corruption au sein des institutions chargées de faire respecter la loi et de protéger les intérêts de l'État.

Moussa Diarra

Révocation du Pr. Alkadri à la tête de la CNDH : Retour sur une affaire de cumul de fonctions



Une décision forte a secoué les milieux politiques et sociaux du Mali en ce mois de juillet 2025. En effet, le Pr. Alkadri, nommé à la tête de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en mars de la même année, a été révoqué de ses fonctions le 23 juillet 2025. Cette révocation intervient suite à la découverte d'un cas de cumul de deux fonctions jugées incompatibles : celle de président de l'Ordre des médecins du Mali et de la CNDH.

Les réactions ne se sont pas fait attendre, alimentées par des rumeurs amplifiées à travers les réseaux sociaux. Cependant, il est important de souligner que cette décision ne découle pas de positions prises par le Pr. Alkadri sur le respect des droits de l'homme au Mali, positions partagées par l'ensemble du collège de la commission. En réalité, cette révocation trouve son origine dans une plainte déposée par Moctar Mariko de l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), dénonçant une violation de l'article 16 de la Loi n°2016-034 du 7 juillet 2016 portant création de la CNDH. Cet article stipule que les commissaires ne peuvent cumuler leur fonction avec un mandat politique, un emploi public ou privé, civil ou militaire, ou toute activité professionnelle autre que la recherche et l'enseignement.

La plainte déposée par Moctar Mariko a été portée devant la justice, entraînant ainsi la révocation du Pr. Alkadri après une courte présidence à la tête de la commission. Suite à la conclusion de la procédure judiciaire, les autorités se sont vues contraintes d'abroger le décret de nomination du Pr. Alkadri. De son côté, le Conseil de l'Ordre des Médecins a publié un communiqué expliquant que le Pr. Alkadri avait préféré se consacrer à sa corporation, ne pouvant assurer les deux présidences simultanément.

En attendant la nomination d'un nouveau président, c'est Me Aïssata Founè Tembely, vice-présidente, qui assure l'intérim à la tête de la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Cette affaire met en lumière l'importance du respect des règles et des lois en vigueur, même au sein des institutions chargées de défendre les droits fondamentaux des citoyens.

Fatou Sissoko

Opération coup de poing réussie à Yanfolila : 28 personnes arrêtées pour extraction d'or illégale



Une opération d'envergure s'est déroulée à Yanfolila, entre fin juillet et début août 2025, dans le but de mettre un terme à l'extraction illégale d'or. Trois zones clandestines, situées près de Kalako, ont été démantelées par les autorités, mettant fin aux activités minières non autorisées. Au total, 28 individus, principalement originaires d'autres pays, ont été appréhendés lors de cette opération.

Cette mission a été supervisée par le Haut fonctionnaire de Défense du Ministère des Mines et s'inscrit dans une démarche plus large de lutte contre l'extraction illégale des ressources minières. Les sites concernés opéraient sans les autorisations requises, en violation des réglementations minières, causant ainsi d'importants dommages environnementaux sur une superficie équivalente à 31 terrains de football.

En plus des arrestations, l'opération a permis la saisie d'un nombre conséquent d'engins de chantier utilisés pour l'extraction illégale, incluant 28 excavatrices, 6 véhicules et divers équipements miniers. Le Ministère des Mines a annoncé son intention d'engager des poursuites judiciaires afin de défendre les intérêts de l'État. Cette action vise à témoigner de la détermination du gouvernement à punir sévèrement les contrevenants aux règles minières et à protéger les ressources naturelles du pays.

Par ailleurs, une affaire judiciaire en cours a entraîné la démission du Pr Diarra de la présidence de la commission, après seulement 5 mois en fonction. Suite à la conclusion de cette procédure judiciaire, les autorités ont pris la décision d'annuler son décret de nomination. Le Conseil de l'Ordre des Médecins a également évoqué la préférence de l'intéressé pour sa profession, l'empêchant d'assumer les deux présidences simultanément.

Mohamed N'Diaye

INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle politique de dématérialisation des paiements, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les bénéficiaires de pension et/ou de rente ivoiriennes que les paiements par virement bancaire et mobile money commenceront à partir du 1er août 2025.
Pour ce faire :

- **les pensionnés et/ou rentiers ayant une pension et/ou rente supérieure ou égale à cinquante mille francs CFA (50.000), doivent déposer un relevé d'identité bancaire (RIB) à la direction des relations extérieures.**

- **les pensionnés et/ou rentiers ayant une pension et/ou rente inférieures à cinquante mille francs CFA (50.000), à défaut du RIB, peuvent déposer une fiche d'identification enregistrée au nom du pensionné et authentifiée par l'opérateur de téléphonie à la Direction des Relations Extérieures.**

La Direction Générale de l'INPS sait compter sur la bonne compréhension de tous les pensionnés.

Bamako, le 24 juillet 2025
La Direction Générale

Mali : Libération des chauffeurs marocains enlevés par Daech



Après plus de six mois de captivité aux mains du groupe terroriste État Islamique dans la Province du Sahel (EIPS), les quatre conducteurs de camions marocains enlevés le 18 janvier 2025 dans le nord-est du Burkina Faso ont enfin recouvré la liberté. Leur libération, intervenue dans la soirée du dimanche 3 août, est le fruit d'une intense collaboration sécuritaire entre le Mali et le Maroc, incarnée par les efforts conjoints de l'Agence Nationale de la Sécurité d'État (ANSE) et de la Direction Générale des Études et de la Documentation (DGED).

Les chauffeurs marocains avaient été interceptés alors qu'ils transportaient des marchandises dans une zone particulièrement dangereuse, située entre le Burkina Faso et le Niger, dans le triangle frontalier connu pour être un foyer actif de groupes jihadistes. Leurs ravisseurs, membres de l'EIPS – une filiale régionale de Daech – sévissent dans cette région depuis plusieurs années, multipliant les enlèvements, les attaques armées et les actes de déstabilisation contre les États sahéliens.

Les otages ont été détenus dans des conditions difficiles, dans un environnement désertique et instable, privé de tout contact avec leurs familles ou les autorités de leurs pays respectifs. Malgré l'absence de revendication publique de l'enlèvement, les soupçons se sont rapidement portés sur l'EIPS, qui contrôle plusieurs zones enclavées dans le Liptako-Gourma, échappant largement à l'autorité des États.

C'est dans ce contexte tendu que les services de renseignement maliens (ANSE) et marocains (DGED) ont engagé une coopération discrète mais résolue. Dès les premières heures suivant le rapt, une cellule de crise a été mise en place entre les deux pays, marquant une volonté politique forte de coordination face à une menace transnationale.

L'enquête, longue et délicate, a nécessité une connaissance approfondie des dynamiques jihadistes dans la région, l'infiltration de réseaux informels, la collaboration avec certaines communautés locales, ainsi qu'un suivi constant des mouvements suspects dans les zones rurales isolées. Selon des sources proches du dossier, plusieurs pistes ont été envisagées, et des échanges d'informations classées ont permis de resserrer progressivement l'étau autour des ravisseurs.

Le gouvernement malien, qui joue un rôle de plus en plus actif dans la sécurisation régionale malgré la complexité de la situation intérieure, a salué la détermination des services

impliqués, qualifiant l'opération de « victoire de la coopération africaine face au terrorisme».

Les circonstances exactes de la libération n'ont pas été rendues publiques pour des raisons de sécurité. Néanmoins, il est confirmé que les otages ont été récupérés vivants, sans affrontement armé, et transportés dans une zone sûre avant d'être transférés vers un lieu de débriefing et d'assistance. Les autorités marocaines ont pris immédiatement les dispositions nécessaires pour leur rapatriement, tout en réitérant leur gratitude envers les autorités maliennes.

Cette libération constitue un succès retentissant dans un contexte régional marqué par la recrudescence des actes de violence contre les civils, les humanitaires et les acteurs économiques. Elle illustre la pertinence de la diplomatie sécuritaire et de l'échange de renseignements dans un espace sahélien devenu l'un des épicentres mondiaux de l'insécurité.

Au-delà de la dimension humanitaire, cette opération renforce la coopération bilatérale entre le Mali et le Maroc. Rabat, dont la diplomatie est de plus en plus active en Afrique de l'Ouest, a depuis plusieurs années noué des partenariats stratégiques avec plusieurs pays de la région, y compris dans le domaine de la sécurité et du renseignement. Le Mali, malgré la transition politique en cours et la reconfiguration de ses alliances stratégiques, continue à miser sur des partenariats sud-sud pour faire face aux défis sécuritaires.

Ce succès partagé pourrait ainsi servir de modèle pour d'autres coopérations sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme, notamment à travers des plateformes de coordination sécuritaire, des exercices conjoints et le renforcement des capacités locales de renseignement.

La libération des quatre chauffeurs marocains intervient à un moment où la situation sécuritaire dans le Sahel demeure préoccupante. Les enlèvements contre rançon, les attaques contre les convois commerciaux et les offensives contre les postes militaires se multiplient, accentuant l'instabilité et la vulnérabilité des populations.

Dans ce climat de tension, cette opération réussie apporte un souffle d'espoir et rappelle qu'avec de la volonté politique, de la coordination technique et de la solidarité régionale, il est possible de contrer les groupes armés et de sauver des vies.

Le Mali et le Maroc ont démontré qu'en dépit des obstacles, la coopération africaine peut être une réponse efficace aux défis sécuritaires transfrontaliers. Une victoire silencieuse, mais déterminante, dans une guerre de longue haleine contre l'extrémisme violent au Sahel.

Yacouba Ongoiba

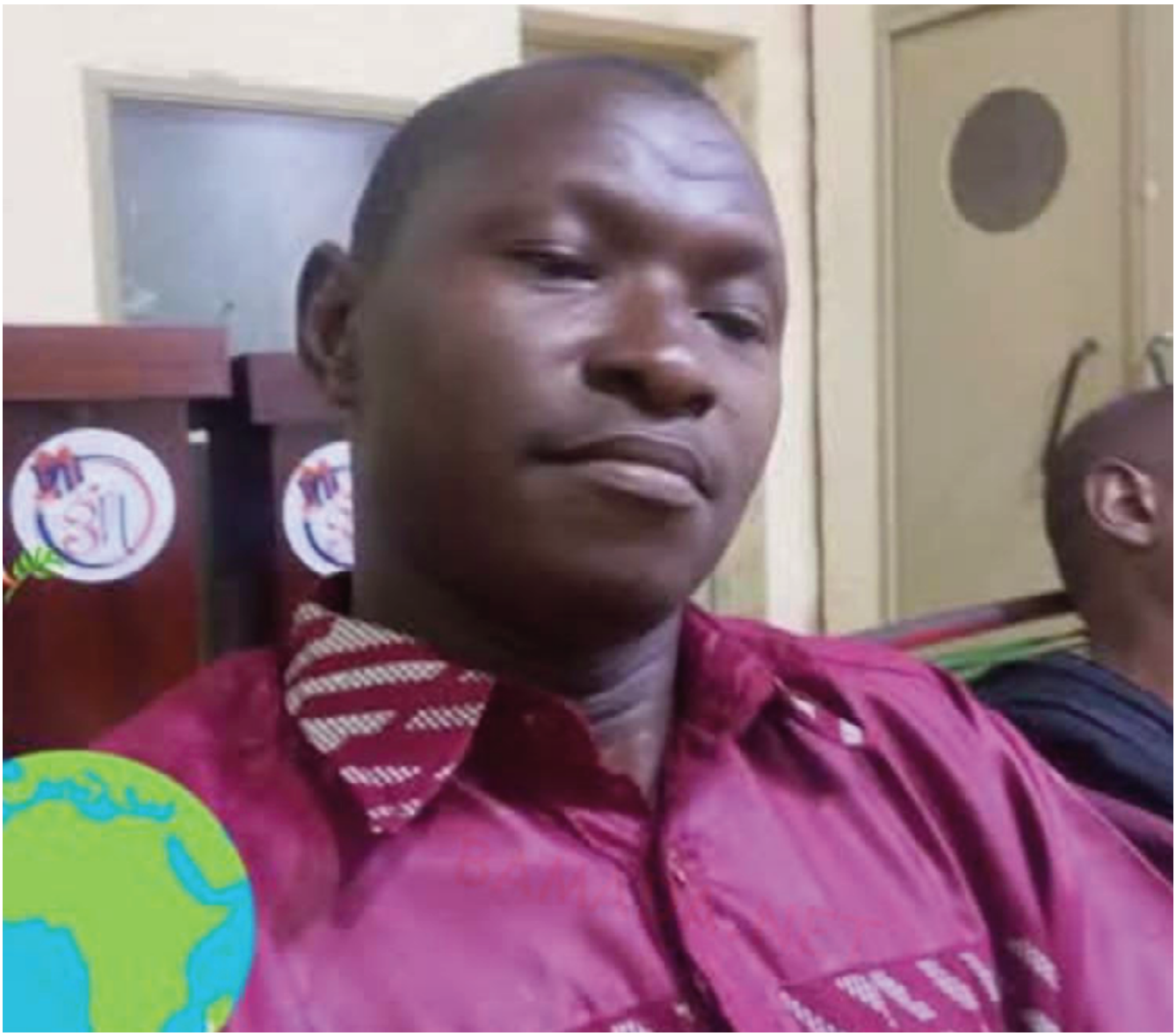


Cyberdiffamation : Trois journalistes et un activiste condamnés, un relaxé

C'est un jugement très attendu que le tribunal du pôle national de lutte contre la cybercriminalité a rendu ce lundi, dans une affaire opposant le ministère public et Mme Maïga Aïssata Diakité à quatre personnalités connues de l'espace public malien : trois journalistes – Youssouf Traoré, Issiaka Tamboura et Kassim Traoré – ainsi que l'activiste Mamadou Sidibé.

L'affaire, qui a pour origine des publications en ligne jugées diffamatoires à l'encontre de Mme Maïga Aïssata Diakité, avait suscité une vive controverse dans l'opinion. À travers cette procédure judiciaire, il s'agissait non seulement de trancher des accusations précises, mais aussi de poser des limites à ce qui peut ou ne peut pas être dit publiquement, notamment sur les réseaux sociaux et dans les médias en ligne.

Le journaliste Youssouf Traoré, poursuivi dans le même dossier, a été entièrement blanchi. Après examen des éléments de preuve, le tribunal a estimé que sa responsabilité n'était pas engagée. Il a donc été relaxé au bénéfice du doute, sans aucune condamnation, ni amende, ni frais de justice. Sa défense, axée sur l'absence d'intention diffamatoire et le respect des standards professionnels, semble avoir convaincu les juges. Cette décision marque un soulagement pour ses confrères et défenseurs de la liberté de la presse, qui voyaient en lui une cible injustement associée à un contenu litigieux.





Le sort a été tout autre pour Mamadou Sidibé, figure active de la société civile et très suivie sur les plateformes sociales, ainsi que pour les journalistes Issiaka Tamboura et Kassim Traoré. Le tribunal les a reconnus coupables de "diffamation par le biais d'un système d'information", une infraction prévue par la législation malienne sur la cybercriminalité.

Ils écopent chacun d'une peine de six (6) mois d'emprisonnement avec sursis. Ils devront en outre s'acquitter d'une amende de cent cinquante mille francs CFA (150.000 FCFA). S'ils ne sont donc pas incarcérés, cette condamnation constitue néanmoins une tache dans leur casier judiciaire, et pourrait avoir des conséquences sur leur avenir professionnel, notamment pour l'obtention de certains postes ou agréments.

Dans une mesure rarement prononcée, le tribunal a également ordonné la publication de la décision dans chacun des organes de presse appartenant aux journalistes condamnés. Cette disposition vise, selon la juridiction, à restaurer la réputation de la partie plaignante. En cas de non-exécution, une astreinte journalière de cinq cent mille francs CFA (500.000 FCFA) sera appliquée à chaque jour de retard. Une clause financière dissuasive qui met davantage de pression sur les mis en cause.

Dans les milieux journalistiques, les avis sont partagés. Si certains dénoncent une tentative de musellement de la presse, d'autres y voient une mise en garde contre les dérapages dans la diffusion d'informations non vérifiées. La ligne de fracture est claire entre les défenseurs d'une presse libre et ceux qui estiment que l'espace numérique doit être régulé face aux excès de certains acteurs.

Des organisations de défense des droits humains et de la liberté de la presse ont déjà exprimé leurs inquiétudes face à une multiplication de procès pour cyberdiffamation, considérant que ces procédures peuvent être utilisées comme un outil d'intimidation contre les voix critiques. À l'inverse, certains juristes saluent une décision qui contribue à poser un cadre juridique clair dans un contexte où la désinformation et les attaques personnelles sont devenues monnaie courante.

Cette affaire rappelle que l'univers numérique, longtemps perçu comme un espace de liberté totale, est désormais encadré par le droit malien, notamment à travers la loi sur la cybercriminalité. Le tribunal a voulu envoyer un message clair : la liberté d'expression, bien que fondamentale, n'autorise pas tout. Les propos tenus en ligne peuvent engager la responsabilité pénale de leurs auteurs.

Pour les professionnels de la communication, cette décision constitue une alerte sur la nécessité de vérification rigoureuse des faits, de respect de la déontologie, mais aussi de prudence dans les prises de position publiques.

Au-delà de ce jugement, l'affaire relance un débat plus large sur la régulation de la parole dans l'espace public, entre besoin de transparence et risque de répression. Dans un contexte malien marqué par une fragilité institutionnelle et des tensions politiques, la justice est appelée à trouver un équilibre délicat entre protection des libertés et lutte contre les abus.

Le verdict du 4 août 2025 entre ainsi dans l'histoire judiciaire récente comme une jurisprudence potentiellement structurante sur les limites de la critique en ligne, et les responsabilités des acteurs de l'information.

Yacouba Ongoiba

Lutte contre la traite des personnes : L'engagement ferme du gouvernement malien

La volonté fermement affichée par les plus hautes autorités doit être soutenue par l'ensemble des acteurs de lutte contre la traite des personnes et particulièrement par la population, afin d'assurer une véritable mobilisation sociale, contre la traite des personnes au Mali. C'est l'avis de Moussa Bagayoko, Directeur Exécutif de l'Association pour la Promotion des Initiatives de Développement (APID) dans une tribune parvenue à notre rédaction.



La traite des personnes est un phénomène multiforme, et un crime caractérisé par des formes inhumaines d'abus et d'exploitation qui comprend au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Le Mali est concerné par ce phénomène criminel en tant que pays de départ, de transit et de destination des victimes de traite de personnes.

Pour lutter efficacement contre ce crime, l'Assemblée générale des Nations unies a instauré en décembre 2013, la journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains. Cette journée qui est célébrée chaque année le 30 juillet est mise à profit pour évaluer les efforts engagés par les différents pays, des défis rencontrés et les perspectives dans la lutte contre ce crime.

Depuis 2011, le gouvernement du Mali a engagé la lutte contre la traite des personnes. Cet engagement a été traduit par la création du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des personnes et les pratiques assimilées et par l'adoption en 2012, de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Après ces deux actions majeures, la lutte contre la traite des personnes avait connu une certaine timidité. Mais depuis 2022, sous le leadership du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, M. Mamoudou Kassogué, la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilée a pris une nouvelle dimension. Sous son impulsion, le gouvernement du Mali a affiché sa volonté ferme de lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes. Cette volonté ferme a été traduite par des actions concrètes qui sont entre autres :

1- La nomination à la présidence du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des personnes et les pratiques assimilées de Madame Samaké Oumou E. Niaré, une dame de rigueur dont les bons résultats ont permis au Mali de sortir de la « zone rouge » (catégorie III) pour être classé dans la catégorie II dans le Rapport 2023 du département d'Etat américain sur la traite des personnes.

2- La constitutionnalisation de l'interdiction de l'esclavage en 2023. En effet, l'esclavage a été interdit dans la Constitution du 22 juillet 2023.

3- La criminalisation de l'esclavage dans le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale.

4- La création de la Brigade de Répression du Trafic de Migrants et de la Traite des Etre Humains (BRTMTEH).

5- Production régulière de rapports annuels sur la traite des personnes au Mali. Selon les rapports des trois dernières années, plus de cent milles (100 000) personnes ont été sensibilisées sur la traite des personnes et plus de vingt milles (20 000) victimes de traite ont été assistées par le Comité National de Coordination de la Lutte Contre la Traite des personnes et les pratiques Assimilées. Sources : les rapports annuels 2022, 2023 et 2024 du Comité National de Coordination de la Lutte Contre la Traite des personnes.

Cette volonté fermement affichée par les plus hautes autorités doit être soutenue par l'ensemble des acteurs de lutte contre la traite des personnes et particulièrement par la population à fin d'assurer une véritable mobilisation sociale contre la traite des personnes au Mali.

Moussa Bagayoko, Médaillé du Mérite National , Directeur Exécutif de l'Association pour la Promotion des Initiatives de Développement (APID)

Source : Le Challenger

Entreprise UMALI : 12 véhicules remis aux autorités de la transition



Les entreprises maliennes à la rescousse des autorités de la transition pour améliorer la qualité des services rendus à la population malienne. C'est dans cette diagonale que l'entreprise UMALI, représentée au Mali par M. Deepak Motwani, a remis 12 véhicules au gouvernement du Mali. Ces moyens roulants, composés de 6 véhicules de police et de 6 ambulances, sont destinés au ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, et celui de la Santé et du Développement Social vient à point nommé car le besoin se faisait sentir sur le terrain. Le montant de cette acquisition s'élève à près de 200 millions de FCFA.

Le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Général de Division David Aly Mohammedine a présidé la cérémonie de remise de matériels roulants dans les locaux de son département. C'était en présence du ministre de la Santé et du Développement Social, le Colonel Assa Badiallo Touré, des membres du cabinet élargi des deux départements, du représentant de l'entreprise Deepak Motwani.

Le satisfecit se lisait sur le visage du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Général de Division David Aly Mohammedine. Dans ses propos introductifs, il a, au nom du Président de la Transition, le Général d'Armée Assimi Goita, du Gouvernement du Mali remercié le groupe industriel Topaz Multi-Industries SA. Ce qui traduit la volonté de cette entreprise à soutenir les efforts du gouvernement de la transition engagé dans la refondation de notre pays. « Ces matériels viennent combler un besoin urgent et, du coup, amélioreront les moyens opérationnels de notre Police nationale qui se bat au quotidien pour mieux protéger nos concitoyens, lutter contre le terrorisme et le banditisme sous toutes ses formes et sécuriser notre territoire national », a-t-il fait savoir. Dans la même dynamique, le Général de Division Daoud Aly Mohammedine a laissé entendre que cette donation de ma-



tériels roulants permettra inéluctablement de renforcer les capacités de réponse de nos services de santé, et permettront de sauver des vies humaines par l'évacuation des patients, notamment dans les zones éloignées, dans des conditions de confort qu'exige leur état. « J'ai noté, avec beaucoup de satisfaction, que cet exemple de partenariat gagnant Public-Privé est de nature à contribuer à relever les défis du développement et de la sécurité auxquels notre pays est durement confronté », a-t-il renchéri.Enfin, le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Général de Division David Aly Mohammedine n'a pas manqué de mots pour magnifier Topaz Multi-Industries SA qui fait partie des partenaires stratégiques qui, malgré le marasme économique, accompagnent les actions des autorités de la transition dans la quête de paix, de stabilité et de prospérité.

En prenant la parole, le représentant de l'entreprise Deepak Motwani a exprimé, au nom du Groupe-mère, Topaz Multi-Industries SA et de son Président Directeur Général, Roshan Ashok VASWANI, leur disponibilité sans faille à soutenir les autorités maliennes pour assurer un développement harmonieux pour le peuple malien. La cérémonie a été sanctionnée par la remise des clés des véhicules aux deux ministres représentant le gouvernement.

Ibrahim Sanogo



OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de **23, 918 MILLIARDS FCFA**

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

(+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

contact@oclei.ml www.oclei.ml

ÉCONOMIE : Le Président de la Transition réaffirme son engagement en faveur de la Vision "Mali Kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063 ma"



Le lundi 4 août 2025, Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État, a présidé une séance de travail consacrée à la présentation détaillée de la Vision à long terme intitulée "Mali Kura taasira ka b n san 2063 ma".

Cette rencontre, tenue en présence de ses plus proches collaborateurs, avait pour objectif de garantir une appropriation pleine et entière de ce projet d'envergure par les plus hautes autorités.

En effet, cette Vision, fruit d'un processus de réflexion approfondi conduit sous le leadership du Chef de l'État, se veut un cadre stratégique fédérateur, structuré autour d'une ambition claire : faire du Mali une nation souveraine, prospère, stable et résiliente, portée par une croissance durable et inclusive.

À l'issue de la séance de travail, le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Alousséni SANOU, a rappelé les grandes lignes de cette initiative novatrice. Selon ses propos, cette Vision décline les perspectives de développement du Mali sur une période de 40 ans, articulées en quatre phases.

Elle repose sur onze projets structurants et ambitionne d'atteindre un taux de croissance économique de 10 % à partir de 2033 jusqu'en 2063. Il a souligné que, pour réussir sa mise en œuvre, un engagement constant et résolu des plus hautes autorités est indispensable.

Par ailleurs, cette Vision adoptée par décret en janvier 2025 place résolument le citoyen malien au centre de l'action publique. Elle considère chaque citoyen non plus comme un simple bénéficiaire des politiques de développement, mais comme un acteur à part entière, capable de contribuer activement à la transformation de la société.

Dans cette optique, et afin de garantir un pilotage efficace et rigoureux de la mise en œuvre, deux organes de gouvernance seront prochainement institués. Il s'agira d'un Comité présidentiel du développement, placé sous

l'autorité directe du Chef de l'État, chargé du suivi stratégique du processus, ainsi que d'un Comité technique, logé au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, qui assurera le suivi opérationnel et l'évaluation de la progression des projets.

Au cours de la réunion, le Président de la Transition, entouré de ses principaux collaborateurs, a salué la clarté et la cohérence de cette démarche prospective. Il a encouragé les porteurs du projet à poursuivre leurs efforts et a insisté sur l'impérieuse nécessité d'une large appropriation nationale de cette vision. Il a particulièrement tenu à souligner l'importance d'associer les femmes, les jeunes, les organisations socioprofessionnelles, les autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que les collectivités territoriales, à toutes les étapes de la mise en œuvre.

Le Chef de l'État a également rappelé que la réussite de cette vision dépendra avant tout de la cohésion, de l'engagement collectif et de l'adhésion de l'ensemble des Maliens. Il a salué la résilience du peuple malien, qui constitue aujourd'hui un socle essentiel pour bâtir un avenir porteur d'espoir.

En ce qui concerne les perspectives immédiates, les prochaines étapes prévues jusqu'en septembre 2025 porteront notamment sur l'appropriation par les institutions gouvernementales, l'implication active du secteur privé et des faîtières, ainsi que la présentation des documents de vision aux représentations diplomatiques, aux régions et à toutes les forces vives de la Nation.

Au-delà des aspects institutionnels, cette Vision 2063 se veut également une réponse à la nécessité de bâtir une trajectoire de développement stable dans un contexte international marqué par l'incertitude. Elle affirme des choix stratégiques clairs, fondés sur la souveraineté sécuritaire, énergétique et technologique, la valorisation des chaînes de valeur agricoles et industrielles, le renforcement de la cohésion territoriale, l'indépendance économique et financière, ainsi que la maîtrise durable des ressources nationales.

D'autre part, elle entend tirer pleinement parti de la vitalité de la jeunesse, du potentiel démographique et d'un environnement favorable à l'investissement privé, pour construire un modèle de développement résilient, innovant et inclusif.

En s'appuyant sur le nouveau leadership en matière de gouvernance, de sécurité et de souveraineté nationale, cette Vision incarne une ambition collective et réaliste pour un Mali réinventé, fier de son identité, maître de ses choix et tourné vers l'avenir.

Source: Présidence de la Republique



Offensive diplomatique du Mali : Le PM Maïga clôt sa visite au japon et entame une autre au Turkménistan



Le Premier ministre du Mali, ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Général de Division Abdoulaye MAÏGA, a achevé ce dimanche 3 août une visite officielle de plusieurs jours au Japon, marquée par des échanges fructueux avec la communauté malienne et une participation active à l'Exposition universelle Osaka 2025.

En marge de cette participation, le Chef du Gouvernement a choisi la voie de la simplicité en empruntant le train à grande vitesse (TGV) pour rallier Tokyo depuis Osaka, un trajet de près de 600 kilomètres effectué à bord du



wagon numéro 10. Ce geste a été perçu comme une marque d'humilité et de proximité, à l'image du style de gouvernance qu'il entend incarner.

À Tokyo, le Premier ministre a rencontré les Maliens établis au Japon. Dans une atmosphère chaleureuse, il leur a transmis les nouvelles fraîches du pays, tout en saluant leur engagement en faveur de la transition en cours. Le Chef du Gouvernement a exprimé sa gratitude envers les autorités japonaises pour leur hospitalité et a exhorté ses compatriotes à respecter les lois du pays d'accueil. Les membres de la diaspora ont salué les efforts du Gouvernement malien et exprimé plusieurs doléances, notamment la reconnaissance des compétences locales, l'accompagnement des projets d'investissement, la promotion de l'entrepreneuriat et l'amélioration des services consulaires.

Cette rencontre a vu la participation notable du ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane DIALLO, de la Conseillère diplomatique du Président de la Transition, Mme TRAORÉ Binta DIOP, ainsi que du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, Mandjou SIMPARA.

À peine sa mission au Japon terminée, le Premier ministre a rallié Awaza, au Turkménistan, où il est arrivé tôt ce mardi 5 août 2025 à 6 heures locales (01h00 à Bamako). Il représentera le Président de la Transition à la 3e Conférence des Nations Unies sur les Pays en Développement sans littoral (LLDC3). À son arrivée, il a été accueilli par l'Ambassadeur du Mali en Russie ainsi que par le Vice-Premier ministre turkmène chargé des questions économiques.

Prévue pour s'ouvrir ce mardi, la Conférence LLDC3 vise à repenser le système mondial afin de mieux soutenir les 32 pays en développement sans accès direct à la mer, dont les économies restent structurellement marginalisées dans les échanges commerciaux internationaux. Le Mali, à travers la voix de son Premier ministre, entend y faire entendre la nécessité d'un partenariat plus équitable, capable d'assurer un développement inclusif, durable et résilient pour les nations enclavées.

Ce déplacement s'inscrit dans une dynamique diplomatique offensive du Mali, résolu à renforcer sa présence sur la scène internationale et à défendre ses intérêts stratégiques dans les grandes enceintes multilatérales.

Moctar Sow

Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

CONTACT

+223 74-44-27-44

@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149

Premier essai gratuit

USA : Un homme condamné pour bigamie



Un Américain du nom de Henry Betsey Jr., âgé de 50 ans, a récemment été condamné à deux ans de probation pour bigamie après avoir été pris en flagrant délit d'escroquerie envers trois femmes en les épousant simultanément. Cette affaire a été révélée au grand jour après que sa première épouse, Tonya Betsey, a découvert sa double vie en cherchant des informations sur son mari dans les archives du tribunal du comté.

Les faits remontent à novembre 2020, lorsque Henry Betsey Jr. a épousé Tonya Betsey au palais de justice de Jacksonville après l'avoir rencontrée sur l'application de rencontres Tinder. Deux ans plus tard, en février 2022, il a épousé une deuxième femme, Brandy, rencontrée sur l'application Stir, dans le comté de Manatee. Enfin, en novembre 2022, il a épousé une troisième femme, Michele Narens, rencontrée sur le site de rencontres Match.com, au palais de justice du comté de Hernando après seulement trois semaines de connaissance.

Les trois femmes ignoraient l'existence des autres et pensaient vivre une relation monogame avec Henry Betsey Jr. Celui-ci a réussi à maintenir cette supercherie en emmenant chacune d'entre elles dans un comté voisin pour les marier. La vérité a éclaté lorsque Tonya a découvert, après une recherche minutieuse, que son mari était marié à deux autres femmes.

Après avoir été contactée par Tonya, Michele a également réalisé la tromperie et a décidé de contacter les autorités, ce qui a conduit à l'arrestation de Betsey pour bigamie. Les femmes ont exprimé leur choc et leur colère face à cette situation, soulignant que Betsey semblait les avoir épousées pour leur argent.

Cette affaire soulève des questions sur le système légal et l'efficacité de ses contrôles. Les femmes impliquées estiment que si les différents comtés avaient communiqué entre eux, cette escroquerie aurait pu être évitée, leur épargnant ainsi des soucis, de l'argent et du stress.



l'affaire de Henry Betsey Jr. met en lumière les conséquences tragiques de l'escroquerie et de la bigamie, ainsi que la nécessité d'une meilleure coordination entre les différentes juridictions pour empêcher de tels incidents à l'avenir.L'histoire que vous avez présentée semble raconter un cas complexe impliquant plusieurs personnes et des problèmes de violence domestique. Michele et Tonya ont réussi à obtenir des ordonnances de violence domestique contre Betsey, ce qui leur a permis de mettre fin à leur mariage en raison de son comportement violent. Brandy a également pris des mesures en expulsant Henry de sa maison après seulement cinq jours de mariage.

Lors de sa comparution devant le tribunal, Betsey a présenté des excuses pour avoir épousé les deux femmes en même temps, reconnaissant ainsi sa faute. Cependant, Michele n'a pas accepté ses excuses et a exprimé son scepticisme quant au véritable sentiment de remords de Betsey.

Le juge a prononcé une peine de deux ans de probation à l'encontre de Betsey, en lui ordonnant d'effectuer 100 heures de travaux d'intérêt général, de subir une évaluation de santé mentale et de rester à l'écart des réseaux sociaux et des sites de rencontres. Il semble que le système judiciaire ait pris des mesures pour protéger les victimes et traiter l'affaire de manière appropriée.

Les femmes ont également critiqué les comtés de Floride pour ne pas avoir communiqué efficacement afin d'empêcher Betsey de se marier à plusieurs reprises, ce qui soulève des questions sur l'efficacité des mesures de prévention et de protection des victimes de violence domestique.

Fatou Sissoko

Burkina Faso : Avancées significatives dans la reconquête du territoire contrôlé par des terroristes



Depuis ce lundi, le chef du gouvernement burkinabé supervise l'évaluation des membres de son équipe, suite à la progression notable de la reconquête du territoire auparavant contrôlé par des groupes djihadistes. Selon le ministre d'État burkinabé, ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, le général Célestin Simporé, les activités de reconquête du territoire affichent un taux de 72,70 %, en hausse par rapport aux 70,89 % enregistrés en décembre 2024.

Cette avancée est le résultat des efforts déployés pour rétablir l'autorité de l'État dans des zones longtemps sous contrôle jihadiste, telles que la vallée du Sourou, Diapaga, Djibo, la mine de Boungou, ainsi que la réhabilitation de plusieurs localités de l'Est du pays. De plus, le retour progressif de l'administration dans des zones précédemment inaccessibles témoigne d'une amélioration significative de la situation sécuritaire.

Le taux d'exécution des activités du ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants s'élève à 36,62 % à la fin du mois de juin 2025, avec des perspectives d'aboutissement pour certaines actions d'ici la fin de l'année. Le général Célestin Simporé a salué l'engagement des forces sur le terrain dans les opérations de reconquête, de sécurisation et de stabilisation du pays.

Par ailleurs, un atelier interinstitutionnel a récemment validé le projet de rapport sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso pour l'année 2024, mettant en avant une reconquête du territoire évaluée à 71 %. Cette dynamique positive est perçue comme un signe de redressement face à l'insurrection jihadiste qui sévit dans le pays depuis 2015, ayant causé d'innombrables pertes humaines, des déplacements massifs de population et deux coups d'État en 2022.

Le rapport souligne également des progrès en matière d'accès à la justice et de performance économique, tout en pointant la persistance de défis importants à relever. Ainsi, le Chef du Gouvernement a donné des directives pour la poursuite du recrutement dans les forces de défense, le renforcement des équipements et l'intensification de la formation, afin de consolider les avancées réalisées et de garantir la sécurité et la stabilité du Burkina Faso.

Cette dynamique de reconquête du territoire et d'amélioration des conditions de gouvernance s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer la résilience du pays face aux défis sécuritaires et socio-économiques auxquels il est confronté.

Arouna Sidibé

Crise de liquidité en Guinée : Une économie à l'épreuve d'une pénurie de billets



Depuis plusieurs semaines, la Guinée traverse une crise financière inédite marquée par une pénurie prolongée de billets de banque. Cette situation, qui paralyse les échanges économiques et accentue la précarité du quotidien, a conduit la Banque centrale de la République de Guinée à commander en urgence plus de 3 000 milliards de francs guinéens en nouvelles coupures.

Dans un pays où l'économie repose essentiellement sur les transactions en espèces, la pénurie de billets depuis plus de trois mois bouleverse l'activité commerciale et met à mal la confiance des citoyens dans le système bancaire. Pour faire face à la situation, les banques ont instauré des plafonds de retrait drastiques, limitant ainsi l'accès des citoyens à leurs propres fonds.

Thierno Mamadou Diallo, commerçant à Kagbelen, en banlieue de Conakry, témoigne des difficultés rencontrées :

"Je suis allé encaisser un chèque de 300 millions de francs guinéens. On m'a dit que je ne pouvais toucher que 10 ou 20 millions. On nous parle de crise de livraison, mais pour nous, il n'y a pas de billets, tout simplement. Même pour un retrait de 50.000 GNF, on peine à être servi."

Ce blocage touche tous les acteurs de l'économie informelle, en particulier les commerçants, les transporteurs, les artisans et les cambistes, contraints de suspendre ou de ralentir leurs activités par manque de liquidités.

Face à l'inquiétude croissante, le gouverneur de la Banque centrale, Karamo Kaba, a tenté de rassurer la population. Selon lui, il ne s'agit pas d'une véritable crise de liquidité mais plutôt d'un problème de livraison de billets.

"Nous utilisons encore trop de cash dans notre économie. Nous avons rencontré les fabricants de billets et avons accéléré les commandes. Nous devrions recevoir 500 milliards en août, 1 500 milliards en septembre et entre 600 et 700 milliards en octobre. Cette situation est temporaire."

Karamo Kaba assure que les mesures nécessaires sont en cours pour traverser cette période délicate :

"Tout le monde sera payé. Je tiens à rassurer les populations, c'est un moment difficile, mais nous allons le surmonter."

L'explication du gouverneur ne suffit toutefois pas à rassurer les acteurs économiques. Pour Mamadou Sanoussy Diallo, économiste, il s'agit bien d'une crise de billets, pas nécessairement de liquidité dans le sens monétaire du terme :

"Les virements électroniques fonctionnent encore. Ce sont les billets physiques qui manquent. Lorsqu'un fournisseur vous remet un chèque, le vrai problème est de le convertir en cash."

Dans un contexte où l'inclusion financière reste faible et l'usage du numérique limité, le manque de billets représente une entrave majeure à l'activité économique.

De son côté, l'Union des Consommateurs de Guinée appelle les autorités monétaires à davantage de transparence sur l'origine réelle de la crise. Elle exhorte la Banque centrale à communiquer clairement pour restaurer la confiance dans le système financier et éviter une aggravation de la situation.



Alors que les prochains mois s'annoncent cruciaux, la capacité des autorités à répondre efficacement à cette crise sera déterminante pour éviter une défiance généralisée vis-à-vis des institutions financières et pour relancer la dynamique économique du pays.

Arouna Sidibé



BURKINA FASO : Le Stade du 4-Août accueille des stars africaines du football sous la présidence du Capitaine Traoré



Le Stade du 4-Août a retrouvé son dynamisme récemment avec la visite de grandes stars africaines du football, accueillies par le chef de l'État burkinabé, le Capitaine Ibrahim Traoré. Cet événement exceptionnel a été relayé par le service de communication de la présidence, mettant en avant l'importance de cette rencontre.

Parmi ces légendes du football, Samuel Eto'o a pris la parole au nom de ses pairs pour exprimer sa reconnaissance envers le Capitaine Traoré pour son accueil chaleureux. Il a souligné l'importance de cette célébration, la considérant comme un moment de fierté collective pour toute l'Afrique. Samuel Eto'o s'est dit "très heureux" d'avoir pu rencontrer le Président Traoré et a encouragé les sportifs à revenir au Burkina Faso, rappelant que le pays occupe une place centrale au sein du continent africain.



Les personnalités emblématiques du football ont saisi cette opportunité pour réaffirmer leur volonté d'avoir un impact positif sur le continent africain, exprimant ainsi leur profond attachement à l'unité africaine. Cette célébration, qui a rassemblé des figures marquantes du sport africain, symbolise à la fois un renouveau pour le Stade du 4-Août et un renforcement des liens entre le Burkina Faso et les autres nations africaines.

Cette rencontre historique entre le Capitaine Traoré et les stars du football africain marque un moment fort dans l'histoire du sport au Burkina Faso et illustre la capacité du sport à rassembler au-delà des frontières. Ainsi, le Burkina Faso se positionne comme un acteur majeur dans le développement du football en Afrique et comme un symbole d'unité et de fraternité sur le continent.

Fatou Sissoko

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Énergique et combatif, vous le serez ô combien et dans la tolérance, ce qui vous vaut l'estime générale. Votre dynamisme semble ne pas avoir de limites... Restez mesuré dans votre alimentation malgré tout.
Ce mercredi 6 août est favorable à votre bien-être personnel. Vous vous accordez du temps rien qu'à vous pour vous faire du bien. Vous aurez bien raison de débrancher du quotidien. Cela va vous permettre de recharger pleinement vos batteries !

Taureau (20 avril- 19 mai)

L'âpreté de vos paroles risque de créer des orages. Ce mercredi 6 août, ne donnez pas le bâton pour vous faire battre ! Un coup de pompe se fait sentir en fin de journée. Vous aurez besoin de vous couper complètement du monde extérieur.
On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre, on ne se fait pas des amis en les jugeant, il est temps de vous décoincer un peu et d'apprendre les bienfaits de l'insouciance mais surtout, de la bienveillance !

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous avez besoin de faire une pause avant de prendre une décision qui vous engage. Plus loin que vous le pensez. La puérilité de certaines personnes vous fait perdre du temps et de l'énergie, soyez un peu plus égoïste, préservez-vous de l'agitation. Ce mercredi 6 août, vous avez besoin de solitude pour vous plonger dans des détails, ne vous laissez pas distraire par les jaloux. Vous avez mûri vos visions de l'amitié de façon réaliste. Cela se ressent dans votre expression et autour de vous !

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous saurez vous faire entendre et surtout argumenter dans votre intérêt, afin de rétablir un équilibre. Vous vous sentirez plus énergique. Votre besoin de liberté est une nécessité pour chasser le stress.
Ce mercredi 6 août, vos soucis vous empêchent d'agir dans le bon sens, mais vous pouvez dépasser ce problème grâce à vos échanges. Votre opiniâtreté vous permet de vous dépasser, il ne reste qu'à vous discipliner.

Lion (22 juillet - 23 août)

Le mouvement relationnel autour de vous sera source de bien être intérieur, l'amitié vous réchauffe. Vous avez besoin de faire du sport, de chauffer la "machine" sur le plan musculaire. Dégagez du temps pour vous ce mercredi 6 août C'est avec bienveillance que vous saurez convaincre et remonter le moral de votre entourage. Vous serez utile à ceux que vous aimez grâce à vos judicieux conseils. On vous écoute avec votre bonne humeur qui vous caractérise aujourd'hui.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Ce mercredi 6 août, il serait prudent d'éviter de prendre parti dans les histoires qui vous environnent. Pensez à vos intérêts ! Il serait sage de ne pas vous lancer dans des travaux d'Hercule, attention aux foulures, faux mouvements, maîtrisez vos impulsions. Vous approchez les problèmes avec sagesse. Vous aurez l'occasion d'être fier de vous, on vous apprécie davantage ! C'est donc le bon moment pour exprimer ce que vous avez sur le cœur, partager vos idées, vos envies et entretenir d'agréables échanges.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

L'influence d'un proche sera bénéfique et chassera vos doutes, ne vous isolez pas. Votre vitalité sera omniprésente, rien ne vous arrêtera, physiquement parlant. Vous y gagneriez à pratiquer une activité physique de façon plus régulière.
Ce mercredi 6 août, place à la passion, toute la journée vous laissez vos émotions déborder sur tout le reste, ça marche plutôt bien. Vos sentiments sont nombreux. Aujourd'hui, sans retenue, vous décidez enfin de les montrer aux personnes que vous aimez.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

C'est une journée plutôt instable pour les relations, qu'elles soient amicales et amoureuses. Les changements que vous mettez en place chez vous, avec votre famille et dans votre vie quotidienne perturberont un peu vos envolées romantiques.
Ce mercredi 6 août, vous devez tourner la page avec d'anciennes habitudes qui ne vous servent plus à rien. C'est en prenant les conseils de personnes plus expérimentées que vous découvrirez les meilleures solutions.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

De nombreuses surprises et des changements positifs vous permettent d'être plus libre et en accord avec vous-même et avec vos désirs. Essayez de lancer quelque chose de nouveau, sortez avec vos amis et développez votre vie sociale.
Ce mercredi 6 août, joie et équilibre planent sur votre vie relationnelle. L'ambiance est dynamisante et riche en discussions. Vous vous montrez particulièrement loquace et disponible. Le moment est idéal pour faire passer vos idées avec subtilité et vous ouvrir à de nouveaux contacts.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Les événements de la journée sont en rapport avec la vie familiale, le foyer et les personnes que vous aimez. Vous prenez une décision à ce propos. Vos besoins personnels se heurtent au groupe familial et vous cherchez un terrain d'entente. Pour vous qui vivez d'élan et d'enthousiasme, ve mercredi 6 août s'annonce des plus positives. Au programme : échanges multiples, rencontres, imprévu et bonne humeur. Tous les ingrédients sont réunis pour vous satisfaire et vous épanouir pleinement.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Il va être nécessaire de vous poser des questions, être flexible, pour aborder vos souhaits et les concrétiser. La fatigue que vous ressentez vient d'un manque de mouvement, voilà trop longtemps que vous êtes sédentaire ou que votre activité est irrégulière.
Ce mercredi 6 août, votre franchise sera payante, cela vous permettra de gagner l'estime de quelqu'un de très intéressant. De plus, vous serez de très bonne humeur et vous créerez autour de vous une chaleureuse ambiance. Communiquer tous azimuts vous sera favorable !

Poisson (19 février - 21 mars)

Ce mercredi 6 août, votre sérénité se propage autour de vous. Vous aurez l'occasion d'approfondir une relation amicale. Attention si vous faites du sport, vous tendez à surestimer vos forces. Excitation, agitation, besoin d'action à tous crins, soyez prudent.
Le climat est laborieux et peu ludique. Le mieux est encore de vous impliquer dans vos activités sans chercher à vous amuser. Votre efficacité ou votre rentabilité vous consolera de vos efforts. Ne vous laissez pas envahir par le passé.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com